

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ La semaine fiscale

Entretien avec Pierre Appremont

**Professionnels de l'immobilier :  
des conditions d'application  
restrictives pour le régime  
de la TVA sur marge**

Propos recueillis par  
Frédérique Perrotin

Page 9

#### ■ Ile-de-France

Entretien avec François Bursaux

**« Aucun dossier n'a été bloqué  
par le Covid-19 »**

Propos recueillis par Delphine Bauer

### JURISPRUDENCE

Page 13

#### ■ Santé / Droit médical

Marc Richevaux

**FIVA, amiante et prescription  
(Cass. 2<sup>e</sup> civ., 5 mars 2020)**

### CULTURE

Page 23

#### ■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

**Goldorak nostalgique**

## ACTUALITÉ Ile-de-France



### VAL-DE-MARNE (94)

## « Aucun dossier n'a été bloqué par le Covid-19 » <sup>154y6</sup>

**Entretien avec François BURSAUX, Président du tribunal de commerce  
de Créteil**

Propos recueillis par Delphine BAUER

Devant les contraintes du confinement, le tribunal de commerce de Créteil, comme toutes les autres juridictions, a dû s'adapter très vite à de nouvelles règles, afin que la justice commerciale puisse continuer ses missions. Le président, François Bursaux, est revenu sur les enjeux de la continuité de l'activité de son tribunal, les priorités qui ont été données et les évolutions durables engendrées par la crise sanitaire.

### Les Petites Affiches : Comment avez-vous réagi à l'annonce de la fermeture des tribunaux ?

**François Bursaux :** La première semaine, après l'annonce de la garde des Sceaux, au moment où nous avons appris la fermeture des tribunaux, nous avons dû « tirer le rideau ». Mais nous nous sommes dit que nous allions réussir à nous adapter : face à cette pandémie dramatique et alors qu'un virus circule, nous n'allions pas envoyer les collègues juges et les collaborateurs du greffe prendre le risque d'être contaminés par le virus. Ceci établi, la question restait : « maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? ». En l'espace de dix jours, nous avons mis en place une nouvelle organisation.

Voici comment nous avons procédé. Dans un premier temps, nous nous sommes préoccupés des difficultés des entreprises. Avec l'aide des présidents de chambre des procédures collectives nous avons remis en place très rapidement les procédures de déclarations de cessation de paiement (DCP) ou de conversion des redressements judiciaires en liquidations judiciaires pour les entreprises qui ne pouvaient pas payer leur personnel afin de pouvoir faire appel à l'Agence de garantie des salaires. Notre priorité absolue était que les employés des entreprises qui ne pouvaient plus les payer, soient néanmoins payés.

Suite en p. 9

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr  
Grande Arche de La Défense  
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

Accueil client  
annonces-gp@lextenso.fr  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr  
Grande Arche de La Défense  
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

  
la loi

annonces-jll@lextenso.fr  
Grande Arche de La Défense  
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense  
Tél. : 01 42 34 52 34